

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 701 pris en Conseil d'administration modifiant et complétant le tableau annexé à l'arrêté n° 187 du 26 février 1938 portant classement à la colonie des immeubles, en semble le tableau y annexé

n° 701

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 juillet 1938

Numéro JO
n° 500 du 31/07/1938

Date du numéro
31 juillet 1938

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 20 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies et le tableau y annexé

Vu l'arrêté n° 187 du 20 février 1938 portant classement à la colonie des immeubles, ensemble le tableau y annexé: Vu l'avis de la Commission instituée par arrêté en date du 22 novembre 1937, conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du décret susvisé du 20 mai 1937 : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 5 juillet 1938.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le tableau annexé à l'arrêté n° 187 du 26 février 1938, portant classement à la colonie des immeubles par catégorie et par classe, est modifié et complété comme suit : Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré et publié au bulletin officiel de la colonie.

DESCHAMPS.